

Aide d'urgence, permanence d'accompagnement au SARA : appel aux bénévoles

Depuis le 1er mars 2018, les demandeurs et demandeuses d'asile devant solliciter l'aide d'urgence (minimum vital constitutionnel nécessaire à leur survie) doivent suivre un parcours pour le moins kafkaïen avant d'obtenir les tampons nécessaires. Ils et elles doivent se rendre :

- à l'aéroport de Cointrin au Service asile et rapatriement aéroport (SARA) de la police internationale
- puis à l'Office cantonal de la population à Onex (OCPM ou Bandol).
- et finalement se rendre à l'Hospice général au Bouchet

Ce déplacement suscite à juste titre énormément de réticences de la part des personnes concerné.e.s. L'aéroport en soi est un lieu qui évoque le renvoi et les départs forcés, tandis que le fait de devoir se rendre auprès de la police leur fait redouter une arrestation, puis un enfermement et la contrainte. Ainsi, plusieurs personnes en exil ont déjà cessé d'aller toucher leur aide d'urgence (10.- par jour pour la nourriture et les besoins de base) plutôt que de se rendre à la SARA.

Nous estimons que cette procédure est inacceptable et souhaitons apporter de l'aide aux personnes qui la subissent. Ainsi, **nous cherchons des volontaires ayant 2h ou 3h de temps à disposition dans la matinée (entre 7h30 et 11h30 le matin du lundi au vendredi)** pour participer à une permanence d'accompagnement lors du passage au SARA.

La démarche est simple, **il s'agit de se tenir à disposition des demandeurs et demandeuses d'asile qui viendraient et de rester avec eux.elles lors de la démarche.** Il doit être clair pour vous comme pour la personne accompagnée que vous ne pouvez qu'aider à comprendre la démarche administrative et servir de témoin. Vous ne pouvez pas agir sur le dossier de demande d'asile, ni contre un éventuel renvoi.

3 précisions:

1) Dans le local du SARA, il y a peu de place à disposition et il est possible que la police vous demande la raison de votre présence. Nous suggérons d'attendre plutôt devant et de n'entrer qu'avec des personnes en exil pour tamponner leur papier blanc, mais de ne pas y rester entre-temps. Si la police vous demande votre statut, indiquez que vous êtes ami de la personne, qui vous a demandé de venir l'aider. Refusez de devoir sortir pour attendre la personne: la raison de votre présence est aussi d'être témoin des pratiques envers les exilé.e.s.

2) Les demandeurs et demandeuses d'asile sont de plus en plus au courant de la procédure, mais si des questions vous sont posées: ils.elles doivent ensuite aller à l'OCPM (aussi nommée Bandol) pour tamponner une seconde fois leur papier. C'est à l'OCPM qu'une date pour le renouvellement du tampon leur sera donnée.

3) A l'heure actuelle, l'OCPM est parfois un lieu où la police vient arrêter les migrant.e.s en vue de procéder à leur renvoi. Ce sera aussi le cas au SARA. En cas d'arrestation: vous ne pouvez ni ne devez rien faire physiquement. Il est important par contre de noter le nom de la / des personnes arrêtées ainsi que son numéro de téléphone et éventuellement des infos sur sa situation familiale à Genève.

Une précision: l'Hospice général ne soutient pas cette nouvelle mesure. **N'hésitez pas à indiquer aux demandeurs et demandeuses d'asile qu'ils.elles peuvent se passer de tampon sur leur papier blanc (aéroport et OCPM) et quand même se rendre à l'Hospice général pour recevoir leur aide d'urgence!**

Les personnes qui souhaitent participer à cette action de soutien envers les personnes déboutées peuvent contacter la Coordination asile.ge : coordination.asile.ge@asile.ch